



REUNION DU 28 NOVEMBRE 2014 A LA SOUS-PREFECTURE DE MANTES-LA-JOLIE.

OBJET : DEBATTRE DU PROJET CIMENTS CALCIA SANS LA PRESENCE DE CIMENTS CALCIA (et ses diaporamas...)

Réunion « informelle » à la demande de Bruno CAFFIN, appuyée par Dominique PELEGRIN

----- Message original -----

Sujet: Re: réunion CALCIA

De : TERSIER chrystele <chrystele.tersier@yvelines.gouv.fr>

Pour : Dominique Pelegrin <dpelegrin@free.fr>

Date : 14/11/2014 10:35

Bonjour Mme PELEGRIN,

La date retenue est le **vendredi 28 novembre à 10h30**, seront également invités le PNR, les associations AVF et ABF, les maires de Brueil en Vexin, Sailly, Fontenay st Père et la DRIEE.

Merci de me confirmer votre présence.

Cordialement.

Chrystèle TERSIER

Chef du bureau "Police Générale-Cadre de vie"

Sous-Préfecture De Mantes-La-Jolie

tél:01 30 92 85 35

fax:01 30 92 85 22

----- Message original -----

TOUR DE TABLE

- ✚ M. Philippe PORTAL, Sous-Préfet
- ✚ Mme Nadine ABRIC, Bureau du cadre de vie – Police générale Sous-Préfecture
- ✚ M. Henri KALTEMBACHER, DRIEE - UT 78
- ✚ M. Bruno CAFFIN, Maire de BRUEIL EN VEXIN
- ✚ M. Gérard BEGUIN, Maire de SAILLY
- ✚ M. Thierry JOREL, Maire de Fontenay St Père
- ✚ M. Patrick DAUGE, Maire de GUITRANCOURT
- ✚ M. Marc GIROUD, Président du PNRVF
- ✚ Mme Agnès LANTHIER, Directrice du PNRVF
- ✚ Mme Françoise ROUX, Responsable environnement du PNRVF
- ✚ M. Etienne DE MAGNITOT, Association « Amis du Vexin français »
- ✚ M. Pierre BELLICAUD, Association « Amis du Vexin français »
- ✚ Mme Monique RONCIN, Association « Les amis de Brueil en Vexin »
- ✚ Mme Dominique PELEGRIN, « Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières »
- ✚ M. Philippe BERTHIER, « Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières »

Bruno CAFFIN s'interroge sur le calendrier à venir des réunions organisées dans le cadre de ce dossier, calendrier qu'il qualifie de « à marche forcée » notamment quant à la prochaine réunion du « comité de suivi » décidée pour le 15 décembre prochain par la Sous-Préfecture... alors qu'il y a déjà une réunion le 1^{er} décembre sur le thème de l'eau, puis une réunion le 10 décembre sur le thème de la piste...

M. PORTAL répond en faisant un historique de la demande de qualification en projet d'intérêt générale de Ciments CALCIA, émise le 22 mai 2014, ayant abouti à la consultation public ouverte du 22 septembre au 18 octobre 2014, consultation sur laquelle il nous promet communication par un prochain courriel de la synthèse provisoire. Actuellement, le Préfet ne s'est pas prononcé et M. PORTAL insiste sur le fait qu'il n'y aura pas de signature (Ndlr : de l'arrêté de qualification) sans garanties environnementales, et ce calendrier est fait pour mettre la pression sur l'industriel (!)



Ce qui est gênant avec le PIG c'est qu'on procède en amont sur un dossier qui n'est pas ficelé... On peut imaginer de désorganiser la circulation de l'eau sur le plateau et de la réorganiser en aval. On peut aussi ne pas désorganiser en demandant à Ciments CALCIA de creuser moins profond.

M. KALTEMBACHER rappelle la position de l'Etat : favoriser au maximum la concertation et dégager les pistes optimales au préalable d'une version définitive du projet qui rentrera alors dans le processus de l'enquête publique et où toutes modifications deviendraient beaucoup plus compliquées, voire impossible... Il rappelle également le respect du droit qui s'impose à l'Etat, notamment le Code de l'Environnement... M. PORTAL vient toutefois recadrer ces belles paroles en rappelant que nous sommes en présence d'une « zone 109 », que les besoins de ressources en ciments, que « Grand Paris », que... point barre !

AVL3C s'étonne que l'idée d'abandonner le projet s'il se révèle infaisable ne semble pas pouvoir être formulée (autrement dit, l'opposition n'est admise que dans la mesure où elle peut et doit être soumise et ralliée à l'acceptation du projet...). M. PORTAL a bien compris la position des associations qui sont opposées au projet, mais nous sommes en présence d'une « zone 109 », que les besoins de ressources en ciments, que « Grand Paris », que...

Gérard BEGUIN demande pourquoi pas une autre zone où un projet d'exploitation de carrières cimentières serait moins pénalisant ? Réponse de M. PORTAL : not in my backyard..., attitude non recevable...

M. KALTEMBACHER précise que l'environnement est une affaire de compromis... et revient sur le principe de la comparaison « avantages/inconvénients », fondements du système de décision et des incidences de chaque possibilité envisagée, exemple piste, ou convoyeur souterrain, ou convoyeur aérien...

M. JOREL, justement, à propos de la piste, pourquoi en dehors des limites de la zone 109 ? Réponse : Stricto sensu, l'ensemble de parcelles nécessaires pour le porteur de projet pour y développer ses activités fait partie du projet. Et c'est tout l'objet de la concertation !

M. GIROUD, justement, à propos du Projet d'Intérêt Général :

Dans le fond, le cadre de la charte du Parc et la décision du Conseil d'Etat de 2003 permettent de penser que la piste est « illégale ». Certes, on ne peut présager des jugements du Tribunal Administratif, mais, c'est une question de bon sens, compte-tenu de l'importance des annexes hors zone 109 côté sud de la route GUITRANCOURT/BRUEIL EN VEXIN, on peut avoir l'assurance que le Conseil d'Etat a voulu exclure ce genre d'aberration dans sa décision. Mais c'est un point essentiel qui semble actuellement laissé de côté !

Dans la méthode, M. GIROUD reconnaît l'amélioration du climat de concertation (plus d'explications et d'échanges) et en remercie Monsieur le Sous-Préfet, mais...

*Nous sommes toujours dans l'attente des documents présentés par CALCIA (le diaporama...). M. PORTAL répond qu'ils sont mentionnés dans le « relevé de conclusions » de la réunion du 20 octobre (en tant que « support ci-joint) et que Mme ABRIC va les transmettre par mail pour régularisation au plus tôt...

*Justement, à propos du « relevé de conclusions », ce n'est certes pas un compte-rendu, mais il est par trop succinct et le PNR va adresser une lettre à M. le Sous-préfet pour compléter les points le concernant...

*Dernier point, concernant des conflits d'intérêts potentiels, M. GIROUD rappelle qu'il avait déjà évoqué ce point lors de la réunion du 20 octobre à propos de la Chambre d'Agriculture qui avait signé une convention avec Ciments CALCIA pour l'étude sur le réaménagement en terres agricoles.

M. GIROUD fait également état de l'attitude de l'association « Yvelines Environnement » lors de cette même réunion, où, d'un ressenti partagé (par AVF, AABV et AVL3C) il avait été constaté que les interventions de cette association allaient systématiquement en appui des propos de Ciments CALCIA. Monique RONCIN confirme avoir participé à une réunion de travail avec Yvelines Environnement où elle souhaitait présenter le dossier de la carrière de BRUEIL EN VEXIN et durant laquelle Il lui avait été notamment précisé que Yvelines Environnement participait à des études pour le compte de Ciments CALCIA dans les domaines faune/flore...

M. GIROUD propose que M. le Sous-Préfet demande des « déclaration d'intérêt » à chacune des parties en présence, ce qui est tout à fait normal et habituel dans ce genre de dossier...

Mme LANTHIER précise que le futur emplacement de la carrière a été inclus dans l'observatoire des paysages constitué par le PNR. M. KALTEMBACHER rappelle qu'il a demandé à l'industriel d'apporter rapidement des modélisations du phasage de l'exploitation (découverte, exploitation, réaménagement).

M. GIROUD précise que, au titre de sa contribution technique, le PNR a reçu le résultat des études qu'il a fait réaliser dans les domaines du paysage et de l'eau. Pour l'eau, les éléments et un relevé de conclusions seront restitués lors de la réunion sur ce thème de lundi 1^{er} décembre. Il ressort de cette étude que le projet Ciments CALCIA va impliquer des perturbations majeures et au-delà du site ! La position du PNR qui s'en dégage est l'exigence de l'exemplarité de ce qu'il faut faire... et si Ciments CALCIA ne change pas de méthode, le PNR se retirera du débat.

M. KALTEMBACHER remercie le PNR de sa contribution au débat.

Patrick DAUGE : On a les carrières depuis un siècle. Ciments CALCIA a fait le forcing pour balayer tout ce qui est juridique, l'Etat a mis dix ans pour valider la zone spéciale. C'était aussi sa volonté d'avoir cette possibilité d'exploiter le calcaire là, en région parisienne. Ciments CALCIA vise le grand Paris, quelques millions de tonnes de ciment...

C'est une guerre que j'ai menée, je dis bien une guerre, sur GUITRANCOURT, ISSOU, GARGENVILLE, pour les plans de remise en état. Il s'agit de 350 hectares. Les plans de remise en état ont été modifiés à de nombreuses reprises... La remise en état avec EMTA allait dans le bon sens.

Maintenant s'il y a exploitation à BRUEIL EN VEXIN il y aura toujours un chantier...

On n'a pas évoqué le plan de réaménagement

M. KALTEMBACHER : Il est porté par l'exploitation sur BRUEIL EN VEXIN. Si on refuse BRUEIL EN VEXIN, le plan de réaménagement de GUITRANCOURT restera comme il est. Sinon, s'il y a modification, cela rentrera dans l'arrêté préfectoral concernant de la carrière de BRUEIL EN VEXIN.

Patrick DAUGE : A partir du moment où Ciments CALCIA a l'exploitation de BRUEIL EN VEXIN, c'est sur trente ans, le plan de réaménagement prévu pour GUITRANCOURT ne serait jamais confirmé. Nous aurons cette piste pendant trente ans. Je remercie le parc d'avoir réagi.

On a besoin d'avoir différentes solutions par rapport à la piste, permettre à notre commune d'avoir un plan de réaménagement correct. Ces plans de réaménagement ont déjà trop souvent été modifiés...

M. KALTEMBACHER : Je peux vous rassurer. S'il n'y a pas d'autorisation de carrière sur BRUEIL EN VEXIN, il n'y aura pas de modification du plan de réaménagement. Toute modification sur GUITRANCOURT suivra le même chemin administratif que BRUEIL EN VEXIN. C'est une logique de dossier unique ! Aucune tentative de « saucissonnage »...

Patrick DAUGE : Je m'interroge, la piste est prévue hors zone spéciale. Peu importe que les zones soient classées ou non, les tribunaux arrivent à lever les obstacles. Est ce qu'il faut prendre le PIG en considération ? (la commune finit de modifier son POS en PLU)



M. KALTEMBACHER : La commune de GUITRANCOURT n'a pas, aujourd'hui, à prendre en compte le PIG qui n'a fait l'objet d'aucun arrêté préfectoral. J'insiste fortement : sur les plans de réaménagement, il va falloir que l'Administration prenne soin tout particulièrement de la nécessité de les maintenir.

Gérard BEGUIN : le président de la république a pris de nouveaux engagements sur le respect de l'environnement et de l'eau en particulier. Le projet va créer de grands dommages sur l'eau. Alors qu'il y a un contrat trame bleue trame verte, le premier d'Ile de France, en cours.

Gérard BEGUIN redit aussi qu'il y a d'autres lieux proches où une exploitation serait possible...

M. PORTAL : Je n'ai pas à trouver que la carrière est acceptable ou pas. Il faut que Ciments CALCIA démontre que sa présence est possible.

M. KALTEMBACHER : les textes sur les installations classées se soucient de la protection de l'être humain... et il demeure en attente des résultats de l'étude produite par Ciments CALCIA sur l'impact bruit/poussières...

AVL3C : et cette espèce protégée, le « brueillois » ? Et les humains, justement à 350 mètres de la carrière est ce que c'est normal...

Patrick DAUGE précise que les tirs de mines actuels ont lieu à 600 mètres de la mairie et que cela fait des années qu'il se bat à propos des tirs de mine... Effectivement, ils sont conformes par rapport aux normes, mais dans quelles conditions ont-elles été fixées, ces normes ? Par ailleurs, Ciments CALCIA a fait établir un échantillonnage sur différents points pour définir l'état initial sur le bâti proche. Où sont situés ces points ?

M. KALTEMBACHER demande à Ciments CALCIA de nous faire parvenir la localisation des points retenus pour cette étude.

Fin de la réunion.